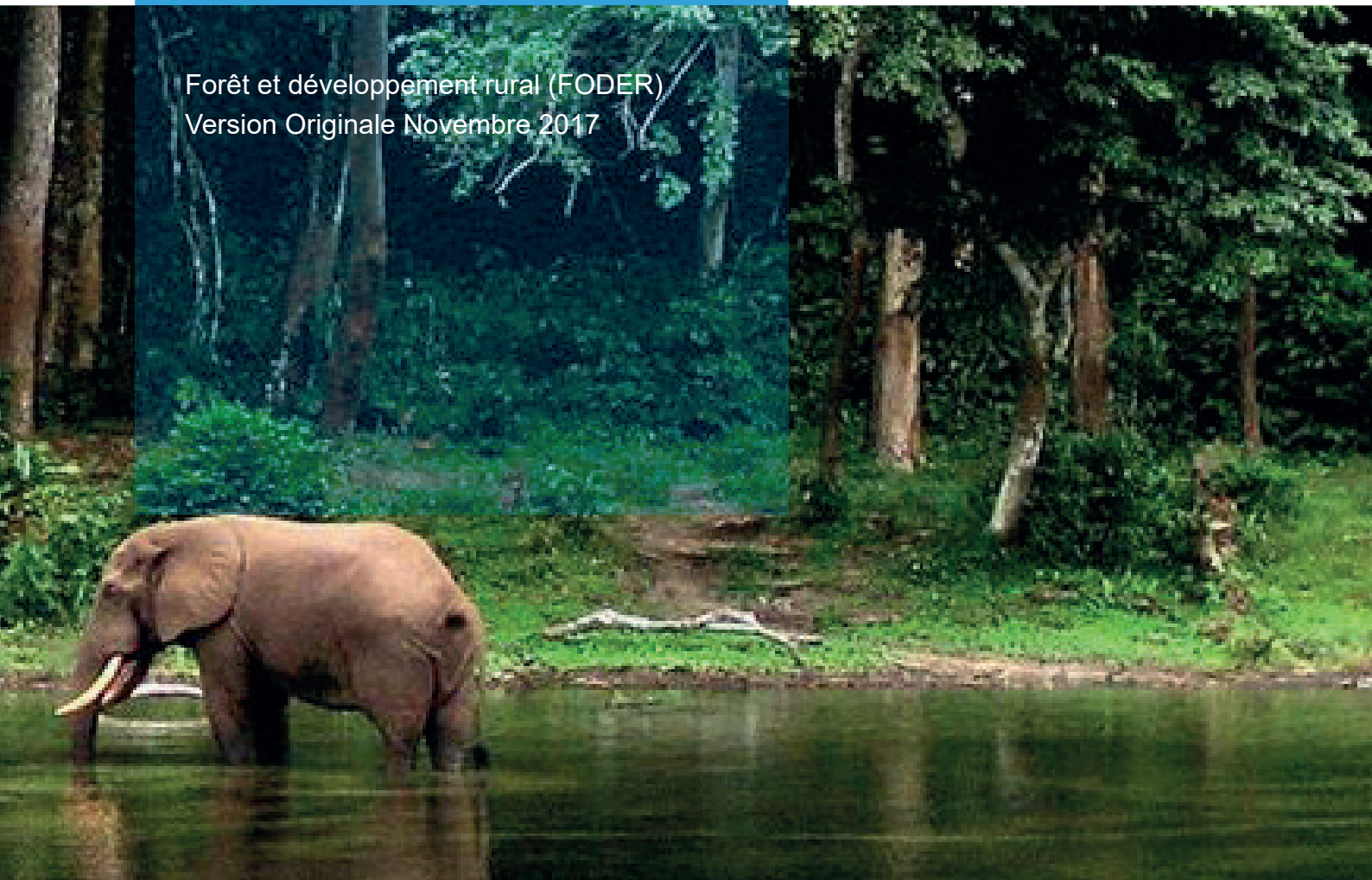


POLITIQUE DE PUBLICATIONS

Forêt et développement rural (FODER)
Version Originale Novembre 2017



FODER est une association écologique à but non lucratif créée au Cameroun, sous la Déclaration n°76/J10/BAPP du 02 Décembre 2002 face à l'impérative nécessité de lier la protection de l'environnement au développement et d'améliorer les conditions de vie des populations dépendantes des forêts et des ressources de leurs terres ancestrales. Dans le cadre de ses missions, l'association Forêts et Développement Rural, collecte des informations auprès des différentes parties prenantes de la gestion forestière au Cameroun, du niveau local au niveau national, les analyse et les publie de sorte à informer ces dernières sur leurs différents rôles pour une gestion forestière durable et équitable. Ces publications se font dans le respect des sujets humains à travers une collaboration à divers niveaux, fondée sur la transparence, une gestion responsable des données depuis la collecte, le traitement et la conservation, dans le respect de la confidentialité et de la vie privée, du consentement libre, informé et préalable, ainsi que des droits attachés aux auteurs et à la propriété intellectuelle.

A. L'objet

En tant qu'organisation engagée à assurer la transparence et l'accès à l'information environnementale pour tous, FODER entend garantir une diffusion, la plus large possible, des résultats des travaux menés dans le cadre des projets qu'il porte. Une des approches choisies est le « libres accès » aux résultats et publications de FODER par les différentes parties aux processus de gestion des ressources naturelles ayant une incidence sur la vie des peuples autochtones et communautés vulnérables. Cette politique de publication inclut la production et la gestion des bases de données de recherche, ainsi que le libre accès aux publications de FODER. Cette politique vise à :

- Faire en sorte que dans le cadre des recherches menées par FODER et

ses partenaires, les données soient collectées, traitées, conservées et accessibles pour usage et réutilisation dans le respect des exigences légales, administratives, et éthiques, y compris ceux des bailleurs et des partenaires ;

- Garantir que les résultats des recherches soient publiés et diffusés de manière structurée, selon des normes claires, et préalablement définies ;
- Mettre en place et développer une culture de bonnes pratiques dans la gestion des données et des publications à FODER ;
- Faire en sorte que les efforts du personnel dans la publication des résultats de recherche soient reconnus et accompagnent l'aura qui en résulte pour FODER ;
- Informer FODER et ses partenaires de leurs obligations en ce qui concerne la politique de publication de FODER ;
- Garantir une politique de transparence à travers une « No surprise Policy » vis-à-vis du Gouvernement de la République du Cameroun et d'autres pays où FODER intervient sur des questions sensibles.

Ce document de politique est accompagné d'un Guide de style FODER, ainsi que d'un document de procédures de publication.

B. La portée / L'étendue

Cette politique s'applique aux travaux scientifiques internes, ainsi qu'aux publications administratives et de branding sous les formats de Livres, documents occasionnels, notes d'information, factsheets, les documents de travail, les rapports de projet audio/vidéos, les photographies et les posters scientifiques. Elle est valable chaque fois que l'on a affaire :

- A un document publié par FODER ;
- À un document publié par une personne sous contrat de travail avec FODER ;
- À un document publié à partir des

données produites pour FODER par une personne sous contrat de consultation avec FODER ;

- À un document publié par FODER dans le cadre d'un projet en partenariat ;
- À un document publié avec pour éditeur un personnel de FODER ;
- À un document financé en partie ou en totalité par FODER ;
- À un document copublié par FODER et un partenaire ou des collaborateurs ;
- À un document publié et portant le logo de FODER.

La politique s'applique également aux données de recherche telles que :

- Les données d'observation : données brutes y compris celles collectées sur le terrain
- Les données dérivées : données découlant du traitement des données brutes, ou de leur combinaison à d'autres données
- Les résultats de savoirs : à l'instar des modèles de simulations y compris les données et résultats computationnels découlant du modèle.

C. Sur l'accès aux résultats des travaux de recherches

- FODER soutient l'idée que l'accès aux résultats de ses travaux par les tiers est essentiel à son image et conforme à ses valeurs. En effet pour FODER, l'accès libre aux informations est capital pour l'atteinte des objectifs de développement durable en général, en particulier le bien être des peuples autochtones et communautés locales vivant à l'intérieur et autour des forêts.
- Un idéal à atteindre est qu'un maximum d'articles publiés dans les journaux à comité de lecture, soient accessibles gratuitement. A cet effet FODER encourage son personnel à cibler les journaux de bonne réputation, dont les publications sont entièrement libres d'accès.
- L'instance en charge fournit aux auteurs de publications, les informations et procédures de FODER relatives aux publications en libre accès.
- Le personnel de FODER doit s'assurer que ses publications en libre accès soient postées dans la banque de données, et accessibles sur le site internet de FODER dans les délais

suivants :

	Type de publication	Délai maximum de mise en libre accès
1	Articles à comité de lecture	6 mois après publication
2	Rapports et autres documents	3 mois après achèvement
3	Livres et chapitres de livres	6 mois après publication
4	Données et bases de données	12 mois après achèvement de la collecte des données, ou 6 mois après publication des produits dérivés de ces données
5	Vidéos, audio et images	3 mois après achèvement
6	Logiciels informatiques	Une fois le développement achevé

D. Sur l'accès aux publications avec une maison d'édition commerciale

- Dans l'objectif d'atteindre un public plus large, FODER se réserve le droit, de publier également les résultats de ses travaux de recherche en collaboration avec des maisons d'édition commerciales, notamment dans le cadre des monographies.

E. Sur les coûts liés au traitement des documents à publier

- FODER et son personnel garantiront que le développement de ses propositions de projet prend en compte l'option de libre accès des publications qui pourraient résulter des développements du projet.
- Toutes les publications qui ne seront pas prises en charges par un projet le seront sur le budget du programme ou de l'administration.
- Dans les cas où FODER ne disposerait pas de fonds à affecter aux publications, les équipes de projets qui désireraient néanmoins publier s'assureront de le faire dans les journaux à libre accès.

F. Sur la conservation des résultats, produits et données des travaux de recherche

- FODER est engagé à la conservation sur une longue durée des données et produits d'activités sauvegardés dans ses archives.
- FODER est engagé à augmenter ses

ressources, ses outils et les options d'archivage, de sorte à faciliter et sécuriser l'archivage. Il s'engage également à former son personnel à l'utilisations des archives, à l'informer sur les droits d'auteurs, et à développer une politique de préservation de ses données.

- FODER fera en sorte que les données stockées soient compatibles aux autres archives, de sorte à pouvoir aisément s'exporter en aller-retour.
- La structure en charge de la gestion des archives est le Service Administratif et Financier. Il fournira l'assistance nécessaire à tout membre du personnel en cas de besoin dans les processus de préparation et d'archivage des données et résultats de recherche. Un responsable des archives sera désigné et formé aux techniques de gestion et de conservation des archives.
- Le personnel s'assurera que toute personne travaillant pour FODER, remette les résultats, les méta données et données de projets aux archives de FODER. Les formes requises sont :
 - Les copies imprimées des documents ;
 - Les données sur lesquelles les publications sont fondées ;
 - Les présentations et documents de conférences ;
 - Les Livres, documents occasionnels, documents de travaux, etc ;
 - Les photographies.
- Les méta-données déposées aux archives doivent contenir la bibliographie et les données descriptives, et elles doivent intégrer les standards de collecte, de rapporte et d'interopérationalité.
- FODER s'assurera que les données et publications déposées aux archives soient accessibles librement, dans le respect des limites/conditions éventuelles convenues avec le bailleur ou les partenaires du projet concerné.

G. Sur la recherche et les publications en collaboration

- FODER est favorable aux Co publications avec les autres organisations non gouvernementales, les bailleurs et les maisons d'éditions commerciales.
- Les avantages et inconvénients de Co

publications seront évalués avant la signature de tout contrat incluant une telle disposition.

- FODER gardera autant que possible les droits intellectuels (Copyrights) sur les publications et données tirés de ses projets et de ceux auxquels il viendrait à être associé. Au minimum, les droits seront communs.
- Les droits de propriété intellectuelles seront spécifiés dans tous les contrats, mémorandums d'entente, agréments, contrats de consultance et les contrats de stages académiques et professionnels.

H. Sur les licences, les droits d'auteurs et la confidentialité

- FODER s'engage au respect des droits d'auteurs, de licences et politiques de confidentialités.
- Les auteurs sont encouragés à garantir leurs droits d'auteurs sur leurs travaux autant que possible et d'affirmer leurs droits à déposer leurs travaux dans les archives de FODER.
- A défaut de réserves expressément et formellement émises par la maison d'édition, ou les bailleurs, les publications de FODER seront publiées sous la Licence Creative Commons Attribution qui autorise d'autres personnes à utiliser, redistribuer, traduire, faire des adaptations des travaux de FODER. Ce choix rentre dans la politique de large dissémination choisie par FODER.

I. Sur la responsabilité du suivi de la politique de publication

- La Coordination de FODER est responsable de la mise en œuvre de la présente politique.
- Le Service en charge de la communication suit l'application et la conformité aux dispositions sur le libre accès aux publications et met en œuvre les processus de publication.
- Le Service en charge de l'administration assure l'archivage et la conservation des données.
- Un Comité sur le Libre Accès aux Publications (CLAP), composé du Président du Conseil d'administration, du Coordonnateur et du Responsable de la communication est mis en place pour : assurer l'orientation stratégique,

la supervision et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de publication ; gérer les plaintes et conflits relatifs aux droits de propriété intellectuelle et au libre accès aux publications couvertes par la présente politique. Le Comité s'associe les services d'experts en cas de besoin.

J. Sur l'optimisation de la visibilité des travaux de FODER sur le net

- FODER procèdera à l'acquisition et la distribution d'une série ISBN et ISSN utilisés pour ses publications, avec pour objectif de leur donner des identités spécifiques et d'optimiser leur visibilité

à travers les moteurs de recherche Internet.

- Les décisions relatives à l'optimisation de la visibilité de FODER relèvent de la politique générale définie par le Conseil d'Administration et elles sont mise en œuvre par la Coordination.

K. Sur la révision de la politique de publication

- Le Conseil d'administration de FODER sera en charge de la révision de la présence politique, sur avis technique motivé de la coordination.

BP: 11417 Yaoundé-Cameroun
Tél.: (+237) 222 00 52 48
E-mail: forest4dev@gmail.com
Site web: www.forest4dev.org

